

tenue sous la présidence de Monsieur COTTE, assisté(e)
de Monsieur GOUJON et Monsieur FOUGERES, Conseillers
En présence de Madame BRUNEAU, Rapporteuse publique
Madame VANDEWYNGAERDE, Greffière

10 heures 15

01)	DOSSIER N° 2202729	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande la condamnation du centre hospitalier XX au paiement des débours versés suite aux préjudices subis par son assurée.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE XX	SELARL DELBAR ET ASSOCIES Maître DE BERNY Benoit (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER XX	Maître VANDENBUSSCHE Pierre (Cour)
02)	DOSSIER N° 2203199	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande de réparation du préjudice subi suite aux complications survenues après sa prise en charge au sein du centre hospitalier de XX.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur XX Madame XX Monsieur XX CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ARTOIS MMA	Maître KONE Moussa Maître KONE Moussa Maître KONE Moussa Directeur Recours contre tiers
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE XX	CABINET SELURL CHIFFERT

10 heures 15

03)	DOSSIER N° 2203571	RAPPORTEUR: Monsieur Olivier COTTE
------------	---------------------------	---

Titre de l'affaire	Demande la condamnation du centre hospitalier de XX à l'indemniser des préjudices subis lors de sa prise en charge au sein de cet établissement.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur XX	SCP WABLE TRUNECEK TACHON AUBRON
	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ARTOIS	Maître DE BERNY Benoit (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER XX	Maître VANDENBUSSCHE Pierre (Cour)

04)	DOSSIER N° 2205445	RAPPORTEUR: Monsieur Vincent FOUGERES
------------	---------------------------	--

Titre de l'affaire	Demande de condamner le CH de XX à l'indemniser des préjudices subis lors de sa prise en charge au sein de cet établissement.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur XX	SELARL ADEKWA AVOCATS (Cour)
	Madame XX	SELARL ADEKWA AVOCATS (Cour)
	Monsieur XX	SELARL ADEKWA AVOCATS (Cour)
	Monsieur XX	SELARL ADEKWA AVOCATS (Cour)
	Madame XX	SELARL ADEKWA AVOCATS (Cour)
	Madame XX	SELARL ADEKWA AVOCATS (Cour)
	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE XX	Maître DE BERNY Benoit (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE XX	SCP SHBK AVOCATS SEGARD BRIOUT
	OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX	SELARL DE LA GRANGE & FITOUSSI AVOCATS

10 heures 15

05) **DOSSIER N° 2205476** **RAPPORTEUR: Monsieur Vincent FOUCHERES**

Titre de l'affaire Demande de condamner le centre hospitalier de XX à l'indemniser du préjudice subi lors de sa prise en charge au sein de cet établissement.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur XX Madame XX CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE XX	SAINT ROCH AVOCATS (Cour) SAINT ROCH AVOCATS (Cour) Directeur
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER XX	SCP SHBK AVOCATS SEGARD BRIOUT

Arrêté le 21/10/2024
Le président du tribunal